

CHAPITRE VII

LE COMMANDANT ABDALLAH

..Ses faits d'armes, d'une bravoure
extraordinaire...
Général d'ESTISSAC

ABDALLAH était un Syrien. Il vit le jour à Bethléem, le 26 octobre 1776. Le journal de Savoie, du 9 août 1816 devait raconter que ce fils du cheikh des Bethléemites faisait ses études à Rome « lorsque Bonaparte l'en tira, à l'âge de dix sept ans, pour l'emmener en Egypte ». Il démentit la feuille savoyarde en expliquant qu'à dix-sept ans il se trouvait en Egypte. et qu'il se disposait à aller à Rome, afin d'y étudier, lorsque; le général Bonaparte arriva au Caire avec l'armée française.

Ce fut le 15 thermidor An VI (2 août 1798), peu après la bataille des Pyramides, que Bonaparte l'attacha, en qualité de guide-interprète, à l'état-major général de l'armée d'Orient. Plus tard, il suivit le général en chef dans sa campagne de Syrie où, en raison de ses origines, il était à même de seconder la politique de Bonaparte vis-à-vis des Syriens. Il semble aussi qu'après la retraite, par représailles, trois des membres de sa famille furent décapités à Bethléem par les Turcs, qui confisquèrent ses biens. Le 4 germinal An VIII (25 mars 1800), il passa de l'état-major général au corps des Janissaires syriens se trouva à tous les combats, à toutes les batailles - à Héliopolis, par exemple, une balle lui traversa le bas-ventre et il eut un cheval tué sous lui, - jusqu'à l'évacuation de l'Egypte par les Français, le 21 thermidor An IX (9 août 1801).

Arrive en France, il fut admis, le 25 germinal An X (15 avril 1802), aux Mamelouks du Premier Consul, avec le grade de sous-lieutenant, et il fut l'un des premiers chevaliers de l'Ordre de la Légion d'honneur, puisque l'Empereur le comprit dans la fameuse promotion du 25 prairial An XII (14 juin 1804).

Napoléon n'eut pas à le regretter. L'année suivante, à la bataille d'Austerlitz, Abdallah prit une telle part à la mémorable charge des Mamelouks contre la Garde Impériale-russe, qu'il l'éleva au grade de lieutenant en premier, peu après la victoire. Il sortit indemne de cette campagne, mais dans les suivantes, contre la Prusse et la Russie (1806-1807), il eut un cheval tué sous lui à Eylau et se cassa un bras dans la chute. A là, bataille de Golymin, il fut blessé de sept coups de sabre (25 décembre) et avait eu déjà un cheval tué sous lui.

En 1808, l'Empereur le chargea du recrutement des Mamelouks parmi les réfugiés d'Orient vivant à Marseille. Après quoi, Abdallah monta à cheval et, avec les Mamelouks de la Garde Impériale, prit le chemin de l'Espagne où il, guerroya, de 1808 à 1811, avec des interruptions. En 1809, par exemple, pour se marier.

*

* *

La belle en question était une Française qui résidait à Melun. Elle répondait au prénom de Joséphine et était la fille de Me Duverger (cinquante-huit ans), ancien notaire et avocat à Melun, et de Clotilde Sireüd (quarante-huit ans). L'autorisation, sollicitée le 18 août par le colonel Dériot - graine de baron d'Empire, chef d'état-major de la Garde Impériale à Waterloo - fut accordée par

Communication de notre correspondant Monsieur Christian FRIEDRICH

le ministre de la Guerre, le 23 août. Restait, en vue de la célébration du mariage, à produire les pièces exigées. Or, Abdallah n'en pouvait fournir aucune, l'état civil étant inconnu en Orient. Chrétien, il aurait pu montrer un certificat de baptême, mais, déclarait n'en point posséder. Par conséquent, conformément au Code, il fallait procéder à l'établissement d'un acte de notoriété appuyé par la reconnaissance de nombreux témoins, qui furent ici Khalil Massaad (le frère du capitaine Elias), Ibrahim Samâan, Beulas Bachera, Tannous Zuméro, Moussa Kosta, etc. En vertu de cet acte, le lieutenant en premier, autrement dit le capitaine 'Abdallah, était reconnu fils de Hasboun, un Bethléemite prénommé Michel (à moins qu'il ne s'agisse de Hasboun, fils de Michel), et de Helné, elle-même fille de Issa Hanous. Pour l'état civil français, le Mamelouk de Napoléon devenait Abdallah Hasboun.

Abdallah Hasboun, chevalier de la Légion d'honneur trente-trois ans, joli parti pour Joséphine Duverger, âgée tout juste de seize ans et trois mois, lors de la bénédiction nuptiale, le 12 septembre 1809, en présence de deux autres Mamelouks, les témoins : le colonel Yakaub et le capitaine Soliman. Mais Joséphine avait de l'orgueil. Elle se résignait mal à être Mme Hasboun et, en procédant avec art et patience, elle finit par transformer successivement Hasboun en Dasboun, puis en Dasboune. Ceci fait, le « u » se vit remplacer par un second « n », ce qui donna Dasbonne. Alors elle sauta le dernier pas et s'introduisit définitivement dans la noblesse en plaçant une apostrophe après le « D ». Pensez donc la femme d'un chevalier méritait bien qu'on l'appelât « madame d'Asbonne ». Et le Mamelouk devint lui aussi le capitaine d'Asbonne, mais dans le monde seulement. Dans la Garde impériale, il aurait provoqué trop de rires moqueurs en s'affublant devant ses camarades du nom à particule dont l'avait doté la petite Joséphine.

Le mariage consommé et sa femme promettant de lui donner un héritier (cet événement eut lieu en 1812), Abdallah repartit au feu. Il se tira heureusement des guerres d'Espagne et de Russie. Le 27 février 1811, Napoléon l'avait nommé capitaine (soit commandant) et instructeur du corps des Mamelouks. Durant la campagne de 1813, il ne manqua pas d'émotions. Pour une raison qu'on ne s'explique pas, l'Empereur signa le 13 août, en son quartier impérial de Dresde, un décret admettant à la retraite le brave Abdallah. Mais par une autre raison, également incompréhensible, ce décret n'eut pas d'effet. Le 23 juillet, il avait reçu l'ordre, de la part général baron Lion, de partir sur le champ de Paris pour joindre la Grande Armée et y prendre le commandement de la 2e compagnie des Mamelouks. A la bataille de Dresde, 27 août, Abdallah eut encore un cheval tué sous lui, et il fut contusionné par le boulet qui abattit sa monture. Un mois plus tard, au fameux combat d'Altenbourg, avec le général Lefebvre-Desnouettes, le 28 septembre 1813, il reçut un coup de sabre à la poitrine en sauvant la vie à son chef, le colonel Kirmann. Le 22 octobre, à Weimar, il reçut un coup de lance, et à Hanau, le 30 octobre, un coup de feu l'atteignit bas-ventre encore, après que son cheval eut été tué sous lui.

L'année suivante, campagne de France. Napoléon lui décerne la croix de chevalier de l'Ordre de la Réunion, le 27 février 1814, et il s'en montre digne, puisque, le 25 mars, Brienne, combattant en partisan, il a encore un cheval tué sous lui.

Quelques semaines plus tard, l'Empereur abdique. Abdallah est alors commandant, chevalier de deux Ordres, et la restauration ne manque pas de s'attacher un si remarquable soldat. Le 5 août, il passe aux Cheval-légers lanciers de France - les lanciers rouges - et le 27 février 1815, agissant au nom de Louis XVIII, Louis-Antoine de France, duc d'Angoulême lui confère la croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Mais, décidément, le temps passe vite : vingt et un jours plus tard, revenu de l'île d'Elbe, Napoléon arrive aux Tuileries.

Il rentre avec les mamelouks aux chasseurs de la Garde Impériale. Le 1er mai 1815, le général Lefebvre-Desnouettes, évoquant les blessures qu'Abdallah a reçues sous ses ordres, rappelle qu'il a demandé pour lui la croix d'officier Légion d'honneur, « en considération de sa bravoure,

Communication de notre correspondant Monsieur Christian FRIEDRICH

De sa conduite constamment distinguée et de ses nombreuses blessures ». Ceci après la campagne de 1813. « Les malheureux événements de 1814 ont été le seul obstacle à ce qu'il l'obtienne », ajoute-t-il. Napoléon le décorera-t-il, à présent ? Non-pas l'Empereur est trop occupé par les préparatifs de la campagne de Belgique et d'ailleurs, Abdallah tombe malade au moment de prendre le chemin de Waterloo. Il est à Paris où il apprend la funeste nouvelle, l'abdication définitive de Napoléon, le retour des Bourbons et, pour finir, sa propre disgrâce, car il grossit le monde infortuné, des « demi-soldes:», le 23 décembre 1815.

Désormais, jusqu'à la chute de Charles X, il ne sert plus. A partir de 1816, il semble fréquenter régulièrement les eaux d'Aix-les-Bains, où il soigne ses nombreuses blessures. Le 19 juillet 1816, on voit à ses croisées un transparent où l'on peut lire le quatrain suivant - allusion au titre de de Jérusalem porté par les souverains de Savoie depuis Charles Ier, neveu et héritier de Charlotte de Lusignan :

Très éloigné de ma patrie,
C'est sur cette terre chérie
Qu'heureux pour la première fois,
Je vois enfin mon Roi.

Ce n'est pas transcendant. Joséphine en est peut-être l'auteur, et c'est peut-être elle qui passe au Journal de Savoie une note que le Mamelouk dût rectifier. De même, on peut supposer que c'est elle qui l'incita à solliciter une audience, du roi de Sardaigne pour lui offrir « le tribut de ses sentiments comme au digne héritier des Lusignan ». Le Roi :le reçut le 28 juillet avec sa bonté accoutumée », daigna « s'entretenir avec lui de ses campagnes, de sa patrie (la terre sainte) et des pieux et grands souvenirs que ce pays rappelle ». Le Mamelouk sortit de cette audience, « pénétré de reconnaissance et de vénération pour l'auguste monarque qui venait de le combler de joie par les marques de sa bienveillance royale ».

L'année suivante, on le rencontre encore aux eaux d'Aix vers le mois de juin. Avant son départ, il a adressé un demande de naturalisation au ministre de la Justice, qui en informe le ministre de la Guerre, le 16 avril 1817- Ce demier répond au baron Pasquier (c'est le garde des sceaux), le 3 juin, qu'il ne voit aucun empêchement à cela. Le 16 juin un nouveau. certificat de notoriété est établi par les notaires royaux de Melun en présence des Mamelouks Renno, Chahin' et Soliman, et le 18, Louis XVIII signe les lettres de naturalisation.

En 1819 Abdallah se met à signer « D'Asbonne ». Il s'y essaie sur un document qui apparaît comme suspect, faute de pouvoir vérifier, qu'il qualifie de « copie conforme », et qui consiste en une copie de copie d'un certificat de baptême, (le baptême remonte au 10 novembre 1776) signé "Antoine de Vivence, curé », paroisse Sainte-Catherine. La copie en aurait été faite à Bethléem, le 20 juin 1805, par Jean de la Conception, curé, ce qui n'éclaircit pas le mystère, car, établi en 1805, ce document aurait du être présenté en 1809, d'abord, lors de son mariage, puis en 1817, lors de sa naturalisation.

La même année, 1819, le 6 novembre, au moment de la revue d'inspection passée par le maréchal de camp duc d'Estissac, commandant, la 3ème subdivision de la 1ère division militaire, à Melun, le Mamelouk en demi-solde, ici nommé Abdallah Dasbune, âgé de quarante-trois ans, est considéré comme jouissant d'une « bonne et forte constitution, mais les nombreuses blessures qu'il a reçues à la guerre et ses faits d'armes, d'une bravoure extraordinaire, l'ont extrêmement Fatigué.". Il boite, car ne peut plier la jambe gauche. Il est veuf, à présent. Joséphine lui a laissé un fils. Sa conduite à Melun, où il est « extrêmement aimé » est « très bonne ». Il reste un « très

Communication de notre correspondant Monsieur Christian FRIEDRICH

bon et intrépide militaire » - Il demande à ne pas être privé de sa demi-solde, afin de ne pas perdre ses droits à une pension de retraite, le moment venu. « Etranger, quoique naturalisé, il ne peut vivre que de son traitement. » Enfin, il est toujours propre à un service sédentaire. Mais l'année d'après, le 7 octobre 1820, le général marquis de La Tour du Pin n'est pas aussi tendre pour lui. Il appuie sur ses opinions politiques, nettement bonapartistes : « A manifesté des opinions fâcheuses et ne peut offrir aucune garantie au gouvernement du Roi. » Et la conclusion est la suivante : « Officier très brave et qui a de brillants services. Il pourrait encore, malgré ses blessures, servir sédentairement, mais il serait prudent, à cause de ses opinions, de lui laisser atteindre, dans sa position actuelle, le moment de sa retraite. » Le décembre 1821, le même marquis de La Tour du Pin écrivait froidement que ce Mamelouk avait su son métier, mais qu'il l'avait « un peu oublié ». De la part d'un général de la Restauration, ce jugement a une de ces saveurs... En somme, Abdallah n'a rien à attendre des Bourbons. Le 16 octobre 1820, il a remis au duc d'Angoulême un mémoire fondé sur ses actions d'éclat et ses blessures, en vue d'obtenir la rosette d'officier de la Légion d'honneur. Le 22 novembre le fils de Monsieur l'a transmis au ministre, mais jusqu'au 1er décembre 1821 Abdallah n'a reçu aucune réponse. Et il n'en obtient pas davantage quand, à cette date, il s'informe auprès du général de Latour-Maubourg, ministre de la Guerre.

*

* *

A partir de l'année 1822, une nouvelle vie commence pour le mamelouk. Abdallah, qui fréquente chez les valeureux soldats de l'Empire, a gardé le contact avec le colonel chevalier Saviot, qui gîte à Passy, au 31 de la Grande Rue, après la barrière des Bonshommes. Abdallah sent son veuvage lui peser et Saviot a une fille, Cécilia - exactement Augustine-Cécile - que le Mamelouk de Napoléon voudrait bien épouser. Depuis quelque temps, il vit à demeure chez Saviot et fait sa cour. La colonel, fier d'accorder la main de sa fille à un héros, s'occupe d'obtenir l'autorisation du maréchal Victor, duc de Bellune, ministre de la Guerre. Et Abdallah agit de même. Enfin, comme la loi militaire exige que la future ait une dot assez considérable, un certificat du maire de Passy atteste que le maréchal de camp en retraite Louis-Charles-Grégoire Maignet et les propriétaires Nicolas Guntz (dont la fille épousera aussi un Mamelouk, le commandant Renno) et Jean-Paul Bousquet, tous trois de Passy, ont certifié par devant lui que le colonel donnait à Cécilia pour son mariage avec M. Abdallah d'Asbonne - Cécilia tient à la particule, comme Joséphine - une dot de 36000 francs. Le général comte Coutard intervient en faveur du Mamelouk, dès le 21 septembre.

Epoux de Cécilia, Abdallah attendit son heure. En 1821 il avait 45 ans. En 1830, quand les couleurs tricolores réapparurent, victorieuses, il en avait environ 54. Néanmoins, il se reprit à espérer. D'ailleurs; aux premiers bruits de l'expédition d'Alger, il s'était déclaré volontaire pour servir en Afrique du Nord. Dans son grade de commandant, mais en qualité d'interprète, on l'employa aussitôt à l'état-major du général d'Escars et on n'eut pas à s'en plaindre, loin de là. Mais quelques mois plus tard; par suite d'une mesure générale, il lui fallut boucler sa cantine et s'embarquer pour rentrer en France. Immédiatement après son arrivée à Paris, dans les premiers jours du mois d'octobre 1830, il demanda au maréchal Gérard

ministre de la Guerre, une place de chef d'escadron dans un régiment de cavalerie. Il se flattait de ses opinions constantes, « puisque j'ai toujours servi sous l'Empereur et que le gouvernement renversé ne m'a jamais employé ». Fallait-il quelques répondants ? « Les généraux Colbert,

Communication de notre correspondant Monsieur Christian FRIEDRICH

Delaître, Guyot, Belliard, de la Garde Impériale, le comte Daure et beaucoup d'autres donneront sur moi les renseignements les plus favorables. » Ses états de services exceptionnels n'en faisaient-ils pas foi ? Mais qui les lisait ? Le 22 octobre, le général comte Colbert, son ancien chef sous Napoléon, pour l'heure inspecteur général de la cavalerie de la 1^{ère} division militaire écrit au général comte Decaen président de la « commission chargée de vérifier les titres des officiers qui demandent à rentrer en activité », pour lui recommander le Mamelouk Abdallah, « chef-d'escadron de l'ex-Garde Impériale », qui a « consacré toute sa jeunesse au service de la France », qui a « bien fait, la guerre et peut encore la faire ». Le lendemain, c'est le tour de La Fayette, commandant en chef des Gardes Nationales du Royaume, de s'adresser au maréchal Gérard pour lui recommander avec beaucoup d'intérêt ce Syrien, « gendre du colonel Saviot, sous-inspecteur des Gardes Nationales ». La Fayette chante le los du Mamelouk, « officier de beaucoup de mérite », et adressant à Gérard son salut et son « amitié bien vive », insiste chaleureusement pour que Abdallah soit employé dans son grade en Afrique.

Mais tout cela se révèle inutile. De même que le témoignage du général baron Hurrel, qui le connaît depuis la formation des Mamelouks et qui atteste (Alger, 29 août 1830) qu'Abdallah « a servi avec tout le zèle et la distinction possible » en Algérie. Le 25 novembre, le Mamelouk prie le nouveau ministre - maréchal Soult - de se faire communiquer son dossier et de statuer qu'il soit réadmis dans la cavalerie légère. Le 21 avril 1831, le général Menaud écrit au suite au général Préval, directeur du personnel de la Guerre. Tous deux des amis du colonel Saviot qui vient de mourir. Pour la mémoire de Saviot, Préval ne secondera-t-il les ambitions du Mamelouk qui désire obtenir, par de nouveaux services, la croix d'officier de la Légion d'honneur qu'on lui a promise dès 1813, et qui a besoin d'être employé pour subvenir à l'éducation de ses enfants, car Cécilia l'a rendu père, elle aussi. Bref, toute une théorie impressionnante de généraux s'évertue à épauler Abdallah. L'illustre Colbert revient à la charge, le 20 août 1831, redouble d'éloges sur ce Mamelouk qu'il connaît « depuis l'Égypte », mais c'est le général baron Royer qui l'emporte. Le 15 septembre le duc de Dalmatie décide : « Cet officier peut être donné au général Boyer comme officier d'ordonnance. » Et derechef Abdallah s'embarque à Toulon (27 septembre) pour l'Algérie et arrive à Oran avec Bayer, le 20 novembre.

*

* *

Dans cette dernière partie de sa carrière militaire, le Mamelouk mérita la croix d'officier de la Légion d'honneur. Louis Philippe la lui conféra par une ordonnance, du 9 août 1832. Mais il n'est pas de bonheur sans nuage, et peu après Abdallah apprit la mort soudaine de son premier enfant, le fils de Joséphine, un garçon de vingt ans « qui donnait les plus belles espérances ». Sa douleur s'aggrave de n'avoir pu assister à ses derniers moments. Pour la calmer, il éprouve le besoin de revoir sa femme, et le général Boyer, dans les derniers jours de novembre 1832, demande au ministre un congé pour son officier d'ordonnance. La demande arrive à Paris entre le 12 et le 15 décembre. Là, comme de juste, elle s'égara dans les bureaux, et le 18 janvier 1833, c'est Cécilia elle-même qui intervient auprès de Soult pour qu'un congé de six mois avec solde soit accordé à son mari. Si le congé était accordé sans solde, il serait refusé par le Mamelouk, vu la modicité de sa fortune. Hélas ! le rapport présentée au ministre n'échappe pas à la règle d'être rédigé avec négligence : on n'y fait pas mention du deuil du commandant Abdallah qui le motive, et, le 24 janvier le ministre accorde seulement demi-solde pendant la durée du congé.

Nouveau malheur : tandis que le Mamelouk est à Melun, en permission jusqu'au 1^{er} septembre, on relève le général Boyer de son commandement. Abdallah cesse donc d'être son officier

Communication de notre correspondant Monsieur Christian FRIEDRICH

d'ordonnance, et le ministre décide, le 28 juin 1853, de la placer en non-activité, avec solde de congé ! Il faut encore alerter les protecteurs. Cette fois, l'opération tourne bien, et vite, le 9 septembre 1833, une décision royale nomme Abdallah commandant de la place d'Arzew. Et le voilà parti pour l'Afrique du Nord.

D'Oran, le 19 juillet 1834, le général baron Desmichels écrit au ministre : « J'ai envoyé M. le commandant Abdalha au camp de l'Emir (Abd el Kader) pour la conclusion du traité qui a pacifié la province; et je l'ai choisi pour résident à Maskara où il rend constamment des services à la division pour les renseignements exacts qu'il me fait parvenir sur les mouvements d'Abd el Kâder, ses intentions et les dispositions des différentes tribus de la province. » Il soulignait la « belle réputation » dont jouissait Abdallah dans l'armée d'Afrique et demandait pour lui un avancement largement mérité. Le ministre refusa de satisfaire cette prière, en invoquant les règlements et la paperasserie habituelle (13 août 1834). Cela ne refroidit pas le général Desmichel, qui donna un second assaut à la Bastille ministérielle, l'année suivante; en écrivant Au maréchal Mortier, duc de Trévise, le 16 avril 1835 : « Pour faire récompenser les services rendus en Afrique par M. le chef d'escadron Abdallah, aujourd'hui en mission à Maskara auprès de l'Emir Abd el Kader, j'ai déjà eu l'honneur le proposer à vos prédécesseurs pour de l'avancement. »

Et d'insister sur les nouveaux droits chaque jour acquis par Abdallah, son zèle et son intelligence à remplir la mission difficile qui lui est impartie. Au ministère, les paperassiers s'arrachent les cheveux : « Cet officier n'est pas sur l'annuaire. Quelle est sa position en Afrique ? » et autres inepties provquent un rapport au ministre (cette fois, le maréchal Maison, qui a succédé à Mortier, déjà guetté par la machine infernale Fieschi). Et le 9 mai 1835, Maison répond par un non catéoxique au général Desmichels.

Alors Mme Cécilia d'Asbonne, le 11 août, demande une audience au ministre. Le 17, celui-ci reçoit la femme du Mamelouk qui habite au 27 de la rue des Martyrs, et en sa présence, il griffonne quelques mots pour le directeur du personnel : « M. le général Schramm, est prié d'examiner et de me dire s'il n'ya pas moyen d'employer le chef.d'escadron Abdalla d'Asbonne À un nouveau régiment de spahis ou autre, comme lieutenant-colonel – ou de le mettre en retraite. » Le résultat arrive bientôt sous la forme d'un nouveau rapport, qui refuse à Abdallah.le grade et l'emploi. En marge, le 27 aout, Maison écrit : Répondre à Mme Abdallah d'Asbonne que son mari, étant actuellement dans les états-majors de place, ne peut avoir d'avancement : qu'en conséquence, comme elle l'a demandé, on l'admet à la retraite. » Le 31 août, on en avise à la.fois Cécilia et le maréchal. Clauzel, gouverneur général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique.

De Mostaganem, le 12 décembre, le général marquis, Oudinot tente pourtant de sauver le Mamelouk. « Indépendemment - écrit-il au maréchal Clauzel - des propositions que Votre Excellence m'a autorisé à lui présenter pour les militaires de la 1ere brigade qui, dans l'expédition de Maskara ont acquis des droits à des récompenses, vous avez reconnu que M. le commandant Abdallah avait des droits particuliers et exceptionnels à l'intérêt du gouvernement. Cet officier supérieur, en effet, placé près du bey Ibrahim, y a constamment fait preuve d'un zèle et d'un dévouement au-dessus de tout éloge. Officier supérieur depuis vingt-quatre ans, son ambition serait-de ne pas terminer sa carrière, sans le grade lieutenant-colonel. Ce grade, Votre Excellence a eu la bonté de me promettre qu'elle le demanderait pour lui. Et Oudinot supplie, comme a supplié Desmichels. A Alger Clauzel transmet favorablement : « Approuvé et recommandé », écrit-il. Et encore : « Je demande que cet officier soit nommé lieutenant-colonel et commandant dela place Mostaganem, où il resterait auprès du bey Ibrahim, qui a confiance, en lui..» Mais à Paris, on fait la sourde oreille. Le 2 mai 1836, Cécilia secoue le maréchal Maison,

Communication de notre correspondant Monsieur Christian FRIEDRICH

lui rappelle la protection qu'accorde le duc d'Orléans à son mari, Le fils aîné du roi « a plusieurs fois témoigné à M. le général Schram tout l'intérêt qu'il portait à cet officier supérieur dont il avait pu apprécier les services pendant son séjour en Afrique du Nord ». Hélas ! « de toutes les demandes que M. le duc d'Orléans a bien voulu appuyer de sa recommandation particulière, c'est la seule qui n'ait pas obtenu de résultat », écrit à mément Cécilia, qui fait apostiller avec beaucoup de chaleur sa réclamation par Clauzel, le 10 mai. Clauzel demande qu'on désigne Abdallah comme lieutenant-colonel à sa disposition. Le 4 juin, Maison envoie promener Cécilia.

*
* *

Quoique admis à faire valoir ses droits à la retraite, le Mamelouk de Napoléon continuait de servir en Algérie. Il avait à présent soixante ans et le service était pénible. Dans les combats de Maskara, entre les Arabes et les troupes de Trézel, il avait perdu ses effets et il réclamait depuis une indemnité qu'on ne lui accordait pas plus que l'avancement dont on le frustrait injustement. Le 2 août 1836, Cécilia intervint encore pour qu'on autorisât au moins Abdallah à se rendre en congé en France pour une « affaire grave ». Le général baron Rapatel, qui commandait les troupes en Algérie, eut à trancher la question, et par une ordonnance royale, en date du 24 septembre 1836, le Mamelouk obtint une pension de 2400 francs, pour en jouir du jour où il cesserait

d'être payé sur les fonds de la Guerre. Le 2 août précédent, Cécilia avait encore écrit au duc d'Orléans, pour le remercier de la nomination de son fils comme élève à demi-bourse au collège Louis-le-Grand et pour lui remémorer la puissante recommandation qu'il avait promise à Abdallah. « Vivement affecté de, j'oserai le dire, cette injustice, M. 'Abdallah se confie de nouveau à Votre Altesse ur empêcher qu'un ancien militaire, honoré de l'estime ses chefs et de ses camarades, ne subisse à la fin de sa carrière *une semblable humiliation*, car c'est ainsi que M. Abdallah considère ce refus du ministre, et tout en ayant l'intime conviction de n'avoir rien fait pour la mériter, elle n'en est pas moins pénible à supporter. »

Le duc d'Orléans transmet le placet au ministère de la Guerre où les phénix de la bureaucratie se hérissèrent de nouveau derrière des remparts imprenables de circulaires, arrêtés et autres textes aussi formels qu'aveugles, et Abdallah regagna ses foyers comme un phénomène rare, puisque, campagnes comprises, il totalisait 35 ans de grade de commandant !

Il se retira, à Paris, au 27 de la rue des Martyrs. Plus-tard, apparement veuf, il quitta Paris pour transférer son domicile à Melun où, entre deux campagnes, sous l' Empire le Mamelouk de Napoléon avait savouré la gloire conquise, sur les champs de bataille. Là, il vécut encore assez pour s'écrouler le trône de Louis-Philippe. Après la révolution de 1848, il fut témoin de l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République, de l'instauration du Second Empire et de nouvelles campagnes victorieuses, celles de Crimée et d'Italie; puisqu'il était encore de ce monde quand retenti le nom de Solférino...